

MAZARS

RESIDENCE PLUS

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS

22, RUE DENIS PAPIN - BP 78 - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
TEL : + 33 (0) 3 20 47 27 00 - FAX : + 33 (0) 3 20 67 53 40

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE -
SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153
SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

RESIDENCE PLUS

Siège social : 17-18 Place de Verdun

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Résidence Plus,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Résidence Plus relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 11 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

RESIDENCE PLUS

Comptes Annuels

*Exercice clos le
31 décembre 2019*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente arrêté le 11 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider de l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESIDENCE PLUS

Comptes Annuels

*Exercice clos le
31 décembre 2019*

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association..

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité

RESIDENCE PLUS

Comptes Annuels

*Exercice clos le
31 décembre 2019*

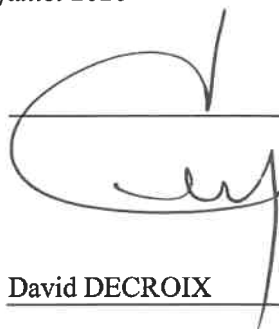
de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 3 juillet 2020

Le commissaire aux comptes

MAZARS



David DECROIX

Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 392	1 392		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	18 296	18 296		
	Autres immobilisations corporelles	121 269	103 092	18 177	19 116
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations en cours	28 718		28 718	14 029	
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	7 130		7 130	7 130	
TOTAL (I)	176 806	122 781	54 025	40 274	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	91 050	14 284	76 766	95 572
	Autres créances	149 135		149 135	295 324
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	34 134		34 134	34 134	
DISPONIBILITES	292 101		292 101	51 366	
COMPTES DE REGULARATION	Charges constatées d'avance	14 174		14 174	14 958
	TOTAL (II)	580 594	14 284	566 311	491 354
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	757 400	137 065	620 335	531 628	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation	255 408	255 080
	Réserves	(47 303)	(47 303)
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	80 810	328
	Total des fonds propres	288 915	208 105
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	4 222	8 611	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs	4 222	8 611	
Total des fonds associatifs	293 138	216 716	
Provisions	Provisions pour risques		5 000
	Provisions pour charges	36 664	32 251
	Total des provisions	36 664	37 251
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	75	71
	Emprunts et dettes financières divers	5 218	5 758
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 233	24 832
	Dettes fiscales et sociales	220 110	235 287
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	9 564	7 900
	Produits constatés d'avance	33 333	3 812
Total des dettes	290 533	277 661	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	620 335	531 628	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	80 810,38	327,87	
(1) Dont à moins d'un an	290 533	277 661	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	75	71	
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

		31/12/2019	31/12/2018	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	1 517	2 122	
	Prestations de services	583 940	596 922	
	Productions stockée			
	Production immobilisée	4 024		
	Subventions d'exploitation	438 155	434 560	
	Dons			
	Cotisations			
	Legs et donations			
	Autres produits de gestion courante	5	44	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	1 224 602	1 189 775	
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	2 252 242	2 223 423	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	79 964	97 252
Variation de stock				
Autres achats et charges externes		269 188	309 125	
Impôts, taxes et versements assimilés		55 124	54 386	
Rémunération du personnel		1 513 960	1 433 094	
Charges sociales		230 421	370 795	
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et dépréciations		8 604	7 355	
Dotations aux provisions		8 253	4 362	
Autres charges		2 019	3 756	
Total des charges d'exploitation		2 167 531	2 280 124	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		84 711	(56 701)	
Charges financières		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	1 526	1 344	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
	Intérêts et charges financières			
2 - RESULTAT FINANCIER		1 526	1 344	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		86 237	(55 357)	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	13 860	66 224	
	Charges exceptionnelles	19 287	10 539	
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(5 427)	55 685	
Impôts sur les sociétés				
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
TOTAL DES PRODUITS		2 267 629	2 290 990	
TOTAL DES CHARGES		2 186 819	2 290 663	
EXCEDENT ou DEFICIT		80 810	328	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS			
	Bénévolat			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	CHARGES			
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole				

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 620 335,17 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 80 810,38 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Tableau de variation des fonds associatifs
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Subventions de l'exercice
- Transferts de charges
- Charges et produits exceptionnels

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque les risques et les charges sont nettement précisés quant à leur objet mais leur réalisation est incertaine et que des événements survenus ou en cours les rendent probables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement CRC n°99-01 du 16 février 1999 (relatif aux associations)

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Les honoraires du commissaire aux comptes pour ledit exercice s'élèvent à 6 251,74 euros.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des Immob. au début de l'exercice	Augmentat°	Diminut°	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immob. en fin d'exercice
Fonds commercial					
Autres	1 392			1 392	
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels	18 296			18 296	
Installations générales, agencements divers	58 419			58 419	
Matériel de transport	41 490	7 680	3 700	45 470	
Autres immobilisations corporelles	17 380			17 380	
Immobilisations corporelles en cours	14 029	14 689		28 718	
Immobilisations financières	7 131			7 131	
TOTAL	158 137	22 369	3 700	176 806	

Etat des amortissements

	Montant des amort. au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éléments sortis et reprises	Montant des amort. à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 392			1 392
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	18 296			18 296
Installations générales, agencements, aménagement divers	58 419			58 419
Matériel de transport	22 375	8 604	3 685	27 293
Autres immobilisations corporelles	17 380			17 380
TOTAL	117 862	8 604	3 685	122 780

Etat des provisions

PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
Dont majoration exceptionnelles de 30%				
Autres provisions réglementées				
<u>Provision pour charges</u>				
Provision indemnité départ en retraite	32 251	4 413	5 000	36 664
Provision pour risques	5 000			
Provisions	37 251	4 413	5 000	36 664
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés	12 791	3 840	2 347	14 284
TOTAL	50 042	8 253	7 347	50 948

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	7 130		7 130
Clients douteux ou litigieux	14 284	14 284	
Autres créances clients	76 766	76 766	
Autres créances			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1	1	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	19 410	19 410	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfiques			
- T.V.A			
- Subventions à recevoir	105 166	105 166	
- Divers	23 567	23 567	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	992	992	
Charges constatées d'avance	14 174	14 174	
TOTAL GENERAL	261 490	254 360	7 130
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
	75	75		
Emprunts et dettes financières divers	5 218	5 218		
Fournisseurs et comptes rattachés	22 233	22 233		
Personnel et comptes rattachés	136 758	136 758		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	59 585	59 585		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	23 767	23 767		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	9 564	9 564		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	33 333	33 333		
TOTAL GENERAL	290 533	290 533		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Tableau de variation des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin d'exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Réserves :					
Autres réserves	255 080	328			255 408
Report à nouveau	-47 303				-47 303
RESULTAT DE L'EXERCICE	328	- 328	80 810		80 810
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Subventions d'investissement	8 611			4 389	4 222
Provisions réglementées					
TOTAL I	216 716	0	80 810	4 389	293 137

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	5 767
Autres créances	23 731
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	29 498

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	75
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 100
Dettes fiscales et sociales	90 534
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : 0)	735
TOTAL	97 444

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	14 174	33 333
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	14 174	33 333

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	1 517
Ventes de produits finis	
Prestations de services	583 940
TOTAL	585 457

Répartition par marché géographique	Montant
France	585 457
Etranger	
TOTAL	585 457

Subventions de l'exercice

SUBVENTIONS	31/12/2019
Détail	
MAIRIE V. ASCQ FONCTIONNEMENT	54 082
MAIRIE V. ASCQ LOGEMENT	38 118
FSL MEL ACCOMPAGNEMENT LOGEMENT	104 227
FSL MEL GLA	7 872
CAF ALT	12 093
VILOGIA AGENCE ROUBAIX	27 000
VILOGIA AGENCE WATTRELOS	27 000
ACI V. ASCQ CONSEIL DEPARTEMENTAL	39 545
ACI WATTRELOS CONSEIL GENERAL	19 772
ACI WATTRELOS MAIRIE	35 000
ACI ROUBAIX CONSEIL DEPARTEMENTAL	19 772
CONSEIL DEPARTEMENTAL - LOGEMENTS JEUNES 18-25	12 330
ACTION LOGEMENT NORD	15 000
PLIE / ADIEVAMB	12 000
SPIP JEUNES SORTANT PRISON	9 244
LMH JEUNES SORTANT PRISON	5 100
TOTAL	438 155

Transferts de charges

	Montant
Remboursements prévoyance	5 412
Remboursements formations	43 605
Remboursements assurances	0
Remboursements ASP (contrats aidés)	1 173 054
Adhésions association	172
Autres	11
TOTAL	1 222 254

Charges et produits exceptionnels

	Charges	Produits
Pénalités et amendes	172	
Indemnités licenciement		
Sinistres		
Régularisations tiers	5 292	5 821
Régularisations écarts provisions subventions	13 808	
Subventions perçues ex. antérieurs		
Dons exceptionnels		
Quote-part subvention équipement virée au compte de résultat		2 389
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	15	
Produits cession éléments d'actif		650
TOTAL	19 287	8 860

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	18	
Ouvriers		
TOTAL	19	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			36 664
TOTAL			36 664

Commentaires :

La provision est calculée pour l'ensemble des salariés permanents. Le calcul a été effectué suivant indications de la Convention Collective Nationale des ateliers et chantiers d'insertion (IDCC 3016).

Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles ainsi que leurs avantages en nature, n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

Evènement postérieur à la clôture : COVID-19

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a qualifié le Covid-19 d'épidémie le 30 Janvier 2020 et l'a classé en pandémie mondiale le 11 mars 2020.

L'article L 123-20 du Code de commerce indique que pour l'établissement des comptes annuels, « il doit être tenu compte des passifs qui ont pris naissance au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de clôture et celle de l'établissement des comptes » et conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) qui considère que :

- L'épidémie de Covid-19 est un évènement qui n'a acquis une ampleur internationale qu'en 2020 ;
- Et que les actifs et les passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Les comptes 2019 n'ont pas donné lieu à modification compte tenu de l'évènement postérieur Covid-19.

Par ailleurs, au regard de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise et de ses conséquences, les incertitudes susceptibles d'affecter la pertinence de l'information comptable telle que présentée au 31 décembre 2019 et les impacts connus et estimables à la date d'établissement des comptes sont les suivants :

- A la date d'établissement de ses comptes, l'entreprise a constaté une baisse du chiffre d'affaires de 24% sur le premier trimestre 2020 et prévoit une baisse de plus de 60% au titre des mois d'avril et mai 2020.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en ayant recours à l'activité partielle pour la majorité du personnel ;

Dans le cadre du plan comptable général et conformément à l'avis de l'ANC, à ce stade le principe de continuité d'exploitation n'est pas remis en cause.